



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret.

L'enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport (industriels) et des pouvoirs publics concernant l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux. Elle fournit une information importante pour la compréhension de la concurrence entre les modes de transport qui est attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport du Cnis sur les besoins d'information sur les transports (rapport n° 102 de mars 2007, recommandation n° 11).

L'enquête permet par ailleurs d'accroître la qualité de l'information produite dans le cadre de l'enquête sur l'Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE, enquête européenne obligatoire), les informations étant auparavant collectées à partir des prix « catalogue » de l'opérateur historique. Ainsi deux indices calculés grâce à cette enquête servent à compléter OPISE.

L'objectif de l'enquête est d'établir un indice trimestriel des prix des services de transports ferroviaires de fret selon la méthode des prestations représentatives. Cette enquête a débuté en 2012.

Les unités enquêtées sont des entreprises (unités légales) utilisatrices de prestations ferroviaires de fret (chargeurs). Cependant, pour certaines entreprises, c'est le groupe ou l'entreprise profilée au sein du groupe qui répond, conformément à ce qui a été décidé dans l'entretien précédant l'entrée de ses entreprises dans l'échantillon.

La base de sondage de cette enquête est le fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les unités interrogées sont choisies parmi les principales entreprises confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine. Le nombre d'unités enquêtées est actuellement de 21 entreprises, représentant près de 50 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives du fret ferroviaire. Elles répondent toutes. Il est envisagé d'élargir l'échantillon en 2017 et d'interroger cinq entreprises supplémentaires, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives.

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier. Lors de la mise en place du système et pour chaque nouvelle entreprise entrante, une première visite d'un enquêteur, agent du SOeS, permet de collecter des informations structurelles : détail de l'activité de l'entreprise, chiffre d'affaires des contrats de transport confiés aux opérateurs ferroviaires ainsi que de déterminer une liste de prestations représentatives. L'unité répondante (entreprise ou son groupe si celle-ci appartient à un groupe) est aussi décidée d'un commun accord lors de cette visite.

Le relevé trimestriel des prix dure de quelques minutes à moins d'une demi-heure pour les entreprises réalisant de nombreuses prestations différentes. En effet, l'enquête ne demande qu'un prix trimestriel (pour le trimestre en cours et éventuellement pour le précédent en cas de révision) par famille de prestations.

L'enquête couvre la France métropolitaine.

Un comité de pilotage a été constitué au moment de la mise en place de l'enquête. Il a associé le SOeS et des représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret).

Les résultats de l'enquête seront publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ils seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à compter de l'année 2017.